

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX  
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**

**(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



SECRETARIAT

LA CHESNAYE - 79260 SAINTE-NEOMAYE

Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

**REUNION DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 10 juillet 2025.

**Nombre de membres en exercice : 39**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM.	JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
	MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
	CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
	PICHON Gilles	Délégué de Rom
	DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
	DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
	EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
	PETIT Serge	Délégué de Vançais
	BELLIVIER Roland	Délégué de Saint-Coutant
	PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
	COUTHOUIS Jérôme	Délégué de Chey
	MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
	RENOUX Jean-François	Délégué de C.C. du HVS
	LAIDET Philippe	Délégué suppléant de C.A. du Niortais
MMES	NEE Nicole	Déléguée de Chenay
	BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
	LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
	UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
	GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
	BRIAUD Valérie	Déléguée suppléante de C.C. du HVS

**ABSENTS EXCUSES :**

MMES	MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
	ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
	SILLON Sylvie	Déléguée de Messé
MM.	DUCOURTIEUX Jean-Claude	Délégué de Sepvret
	TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
	BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
	GAYET Olivier	Délégué de Lezay
	TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
	GERMAIN Yves	Délégué de Vanzay
	SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
	LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
	DUPEU Laurent	Délégué de Fressines
	PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
	CHASSIN Julien	Délégué de Sainte-Soline
	LABARRE Eric	Délégué de Celles sur Belle
	RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
	AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
	CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais

SIMON Jean-Manuel

Délégué de Beaussais-Vitré

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Madame LUSSIEZ Sonia

**PERSONNALITE EXCUSEE** :

Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical

**Monsieur TRICHET donne pouvoir à Monsieur JOLLIT**



Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 10 juin 2025
- Transferts de parcelles - Fressines et Aigondigné
- Transferts de parcelles – Ancien Syndicat d'eau de Lezay
- Liste de non-valeurs et créances éteintes
- Prix du mètre cube d'eau vendu aux abonnés – Année 2026
- Tarif pénalité pour la relève manuelle des compteurs
- Convention de prise d'eau sur poteaux incendie – CC Mellois en Poitou
- Recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la relève des compteurs
- Remboursement de frais engagés
- Questions diverses

A rajouter à l'ordre du jour :

- Représentation à la SPL de la Touche Poupard

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 19H15.



### **Adoption du procès-verbal**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 10 juin 2025.

### **Présentation du nouveau conseiller aux décideurs locaux**

Monsieur le Président présente aux élus le nouveau conseiller aux décideurs locaux de la Communauté de Communes Mellois en Poitou qui se nomme Romuald KISIELEWSKI. Il est originaire du Pas de Calais et a rejoint le département des Deux-Sèvres depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il indique qu'il va disposer d'un important dispositif de formations. Il ne faut pas hésiter à le contacter. Julie précise qu'il remplace Madame ARROUET ROBERT Valérie.

### **Transferts de parcelles – Fressines et Aigondigné**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'avis de consultation émis par l'AFAFE intercommunal de Aigondigné et Fressines, nous avons identifié 4 parcelles qui auraient dû être rétrocédées à la commune :

- AD 92 Mayolle
- AD 96 Mayolle
- ZH 87 Le Clocq
- YC 32 Fort Guignon

Ces parcelles sont toujours au nom de l'ancien Syndicat des Eaux du Lambon. Après avoir pris contact avec Monsieur FOUCHE, Maire de Fressines, et Madame ROUXEL, Maire d'Aigondigné ils donnent leur accord de principe pour transférer les biens à leur commune respective à titre gratuit.

Les actes seront rédigés par le SERTAD et ensuite transmis au Conseil Municipal de Fressines et d'Aigondigné pour délibération.

Monsieur MARTINS demande dans quel état sont les parcelles ? Madame XARDEL répond que ce sont des parcelles nues et les communes en assurent déjà l'entretien, puisque le transfert « physique » avait déjà été fait il y a de nombreuses années sans que ce soit acté « administrativement ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes administratifs correspondants.

## **Transferts de parcelles – Ancien Syndicat des Eaux de Lezay**

Suite à l'intégration du Syndicat des Eaux de Lezay au SERTAD au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il convient de transférer toutes les parcelles au SERTAD.

De ce fait, des actes administratifs doivent être réalisés.

Monsieur MOINARD indique qu'il serait bien d'avoir un plan de toute la zone du SERTAD pour se rendre compte de l'étendue des propriétés que possède le SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes administratifs correspondant.

## **Liste de non-valeurs et créances éteintes**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Madame la Comptable propose d'admettre en non valeurs deux listes, l'une d'un montant total de 21 236.47 € et l'autre d'un montant de 4 936.17 €.

Madame la Comptable propose également d'admettre une liste d'effacements de dettes pour un montant de 2 533.19 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à admettre en non valeurs et en effacement de dettes l'intégralité des sommes et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

## **Prix du mètre cube d'eau vendu aux abonnés – Année 2026**

Monsieur le Président rappelle la nécessité de voter les tarifs de distribution pour 2026.

Monsieur le Président propose d'augmenter les tarifs de 5% comme suit :

- Prix du m3 : 1.76 € HT le m3 (tarif 2025 : 1.68 HT le m3)
- Prix de l'abonnement par an et par compteur : 86 € HT (tarif 2025 : 82 € HT)

Monsieur CACLIN demande si les redevances sont établies par l'Agence de l'eau ? Madame XARDEL répond que non pas encore, elles vont certainement augmenter, pour le moment elles sont à 0.33 € ou 0.33 € pour la consommation, 0.0564 € ou 0.07 € pour le prélèvement dans la ressource, la redevance performance va être ajustée pour le moment elle est à 0.02 €.

Monsieur MARTINS remercie Madame XARDEL pour la communication du tableau comparatif des tarifs des différents Syndicats du Département. Effectivement, la CAN a des tranches sociales de 0 à 20 m3 car il y a beaucoup de familles monoparentales qui consomment 25 m3 à l'année. Ce tarif a été mis en place pour qu'ils aient un prix plus abordable car il y a beaucoup de logements sociaux

sur Niort. Lors des années précédentes la CAN avait fortement augmenté ses tarifs mais ceux-ci vont rester stables pour 2026.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces tarifs pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

### **Tarif pour la relève manuelle des compteurs**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un tarif doit être instauré pour les abonnés ne souhaitant pas l'installation d'un compteur à tête émettrice et entraînant un déplacement d'un agent pour une relève manuelle.

Monsieur le Président propose un tarif de 63 € par relève.

Monsieur MARTINS indique que juridiquement il n'est pas sûr que le SERTAD soit dans les règles. Madame XARDEL répond qu'il est peut être judicieux de ne pas évoquer le terme « pénalité » mais plutôt d'indiquer que le SERTAD fait payer un service complémentaire qu'il n'aurait pas fait si le compteur communicant avait été installé. C'est un frais de déplacement pour relève manuelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter favorablement pour l'instauration de ce tarif.

### **Convention de prise d'eau sur poteau incendie – CC Mellois en Poitou**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la DPGD de Mellois en Poitou va à partir du 26 septembre réaliser une campagne de lavage des bacs de collecte des déchets.

Des prélèvements d'eau auront lieu sur les poteaux incendie durant 7 mois, durée de la location de la laveuse.

Pour ce faire, une convention doit être mise en place avec la CC Mellois en Poitou pour la prise d'eau sur les poteaux incendie sur plusieurs communes.

Monsieur MOINARD demande si les poteaux incendie ont des compteurs ? Madame XARDEL répond que non sauf les poteaux « vert » mais le SERTAD n'en possède qu'un sur l'ensemble du secteur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

### **Recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la relève des compteurs**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de recruter un adjoint technique territorial contractuel pour la relève de compteurs du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à recruter un adjoint technique territorial contractuel pour la relève de compteurs.

### **Remboursement de frais engagés**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un agent a engagé ses fonds personnels à hauteur de 53 € pour l'achat de viennoiserie pour 2 réunions. L'agent a été dans une boulangerie où le SERTAD n'avait pas de compte et a dû régler la commande sur ses fonds propres.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à rembourser cet agent pour les sommes engagées à titre exceptionnel.

## Représentation à la SPL de la Touche Poupard

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'ancien syndicat des eaux de Lezay ayant été intégré au SERTAD il convient de désigner un représentant à la SPL de la Touche Poupard.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur PICHON Gilles (ancien représentant du Syndicat d'eau de Lezay à la SPL) et demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Personne ne se manifeste.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Monsieur PICHON Gilles en tant que représentant du SERTAD à la SPL de la Touche Poupard.

## Questions diverses

### Gestion du barrage de la Touche Poupard :

Monsieur JOLLIT indique que c'est la fin de la délégation de service public pour le barrage de la Touche Poupard. Le Département a décidé de créer une régie. Lors de la réunion de ce matin, il a donc été proposé de délibérer pour stopper la DSP envers la SPL, il y a eu 2 voix contre, 7 abstentions et 7 voix pour. Monsieur JOLLIT indique qu'il faut travailler avec les syndicats et que la confiance ça se mérite et ça se gagne. Le Département a prévu une commission consultative pour la régie, c'est de toute façon prévu par la loi.

Les utilisateurs du barrage sont : SERTAD, SECO, irrigants et étiage.

Monsieur CACLIN : le Conseil sera composé uniquement de conseillers départementaux ?

Monsieur JOLLIT répond oui.

Monsieur MARTINS indique qu'un syndicat ne peut pas avoir de représentant majoritaire, c'est pour cela que le Département s'oriente vers une régie. Aujourd'hui on ne voit pas trop la stratégie, quels outils seront mis en place pour que cela fonctionne.

Monsieur EMERIT : c'est un dictat du haut ou une volonté du Département ? Monsieur MARTINS indique que c'est une vision politique du Département, il n'y a pas de volonté de l'Etat de mutualiser. Il existe aujourd'hui des questions concrètes auxquelles il n'y a pas de réponses. Aujourd'hui, tout cela reste nébuleux c'est pourquoi il y a eu autant d'abstentions.

Monsieur EMERIT : C'est la même chose au Cébron ?

Monsieur MARTINS répond que non car il y a l'usine de traitement, la SPL resterait la SPL, elle a déjà un PDG qui ne siège pas au Département.

Monsieur CHANTREAU : Il faut garder à l'esprit que de gros travaux sont à envisager au barrage et qu'il y a une provision de 600 000 € pour cela.

Monsieur JOLLIT : si il y a arrêt de la DSP du Département ce montant va se retrouver dans le compte générique de la SPL, il faudrait que ces 600 000 € soit dépensés d'ici la fin de l'année ce qui est impossible.

Madame GICQUIAUD demande à qui ira ce fond ?

Monsieur MARTINS répond que chaque syndicat récupérera le capital mis mais les contributions ne seront pas partagées.

Monsieur JOLLIT précise que lors de la dissolution de la CAEDS il ne restait pas d'argent.

Monsieur RENOUX précise qu'il a fait la demande d'une table rond qui n'a jamais eu lieu.

Monsieur MARTINS indique qu'il a été dit plusieurs fois qu'un achat de la carrière de Donia (ce qui représente 4 millions de m<sup>3</sup>) est envisagé afin de pousser de l'eau au SERTAD via une nouvelle canalisation. Il faut partager cette vision avec le SERTAD ce qui n'a pas été fait.

Point sur les compteurs communicants :

Madame XARDEL fait un point sur le déploiement des compteurs communicants. 13 communes sont entièrement équipées et 2 sont en cours. Cela représente 2 448 compteurs déployés sur le secteur de la Chesnaye. Actuellement, 2 agents posent les compteurs.

Sur le secteur de Rabalot les agents y vont quand ils ont le temps. Il y a eu 2 835 compteurs communicants installés.

Sur le secteur de Lezay, 513 compteurs ont été installés.

Soit un total de 5800 compteurs posés sur 29000 compteurs soit 36 compteurs par jour posés.

Monsieur JOLLIT précise qu'avant la relève sur Sainte-Néomaye était faite en 15 jours à deux agents. Aujourd'hui, elle prend une matinée à un agent. Il peut être relevé 1000 compteurs par jour en voiture. Quand l'ensemble des secteurs seront équipés, il n'y aura plus besoin de recruter.

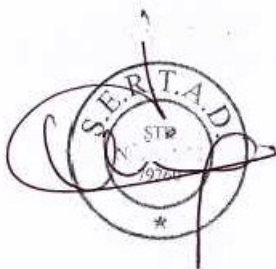
Monsieur CACLIN indique qu'à ce rythme il faut 800 jours pour installer tous les compteurs communicants ce qui n'est pas rien.

Monsieur PICHON précise que sur le secteur de ROM, il y a de plus en plus de pannes dûes au calcaire. Madame XARDEL répond que les mélanges on peut être évolués, cela est à voir. La qualité du forage est peut-être moins bonne qu'avant.

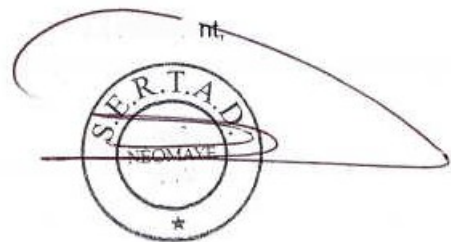
Monsieur CACLIN demande si le forage d'essai est fait à Saint-Coutant ? Madame XARDEL répond oui.

✍

La Secrétaire,

A circular stamp with the text 'S.E.R.T.A.D.' around the top edge, 'STB' in the center, and '1977' at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

Le Président,

A circular stamp with the text 'S.E.R.T.A.D.' around the top edge, 'NEOMAYE' in the center, and a star at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.